

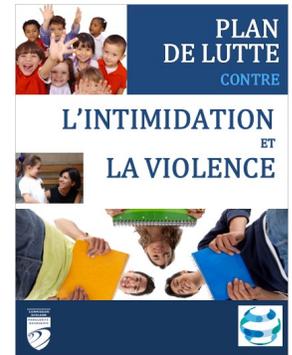


Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École du Petit-Collège

Le jeudi 21 mai 2020

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2018-12-04). Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible ([site Internet de l'école](#)) et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (www.csmb.qc.ca/)



Actions réalisées en 2019-2020 :

- Gestion des crises et conflits au quotidien
- Présences de 4 TES (dont 2 écoles et 2 classes TSA) en tout temps à l'école
- Ajout d'une TES en cours d'année et bonification des heures en psychoéducation
- Organisation de deux locaux TES (un sur chaque étage) pour accueillir les élèves qui ont des difficultés
- Installation d'un coin calme dans certaines classes (avec élèves à besoins particuliers)
- Ateliers Vers le Pacifique au préscolaire, 1er cycle et 2e cycle
- Ateliers de sensibilisation à la violence et l'intimidation en 4e année, en 5e année et planification des ateliers Gang de choix en 6e année
- Discussion sur l'encadrement des élèves
- Campagne sur les déplacements sécuritaires et bienveillants réalisée dans le cadre du Programme de soutien aux comportements positifs
- Aménagement d'une salle d'apaisement pour des élèves ayant des besoins particuliers
- Formation de médiateurs pour aider à la résolution de conflits et augmentation de la présence TES sur la cours
- Réorganisation des espaces de jeux sur la cours d'école

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Impacts de nos actions :

- Appropriation d'un langage commun relatif au programme Vers le pacifique et conscientisation à la violence et à l'intimidation
- Développement de liens d'entraide et de communication positive entre les élèves du 3e cycle et les plus petits.
- Augmentation de la motivation des élèves à se déplacer dans le calme et le silence
- Augmentation du sentiment de sécurité des élèves par la mise en place de mesures d'encadrement (ex: points de repères)

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Actions prévues pour 2020-2021 :

- Conférence sur l'intimidation pour tous les élèves du primaire
- Poursuite des ateliers de classe et des thèmes mensuels reliés au code de vie
- Adaptation du code de vie en images dédiés aux élèves à besoins particuliers et ajout à l'agenda des gestes réparateurs ainsi que du Programme de soutien aux comportements positifs
- Enseignement explicite des comportements attendus relatifs au code de vie
- Poursuite des démarches reliées à l'aménagement physique de la cafétéria (insonorisation)
- Création d'un dépliant et d'un signet résumant le plan de lutte aux parents et aux élèves
- Former les membres du personnel à l'intervention 100% et fournir aux médiateurs un recueil de jeux d'animation sur la cours
- Favoriser un temps calme dans chaque classe (retour récréation, retour diner)

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

INTERVENIR FACE À L'INTIMIDATION



Il est important de dénoncer, car c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est dire «NON!» à une situation inacceptable.

«Stooler» ou «snitcher» c'est de rapporter dans le but de nuire.

Il est aussi important de faire la différence entre un conflit et de l'intimidation.

Intimidation

- ◆ Inégalité des rapports de **force**
- ◆ Geste généralement délibéré ayant pour effet de nuire ou de faire du mal
- Caractère répétitif (fréquence)

...Qui contacter au besoin ...

- ◆ l'enseignant-titulaire (appel ou note à l'agenda)
- ◆ l'éducatrice spécialisée
- ◆ la psychoéducatrice
- ◆ la direction

Si votre enfant vous dit avoir été **témoin** d'un geste d'intimidation, encouragez-le à venir en parler à un adulte de l'école ou contactez-nous pour nous informer de la situation.

En revanche, si vous soupçonnez que votre enfant pose des gestes d'intimidation envers d'autres élèves, vous devez nous prévenir afin que nous entreprenions avec lui une démarche d'aide.

Notre but est de soutenir TOUS les élèves.

Que faire si mon enfant est victime d'intimidation ?

- ◆ Être à l'écoute de votre enfant
- ◆ Être attentif aux signes qui pourraient révéler un problème : votre enfant est triste, il arrive à la maison en pleurant, ses notes scolaires baissent, ses objets personnels ont disparu.
- ◆ Rester calme : il est normal de ressentir de la tristesse ou de la colère face à la situation.
- ◆ Être à l'écoute de ses sentiments : prenez au sérieux ce qu'il vous dit. Dites-lui que ce n'est pas de sa faute.
- ◆ Encourager votre enfant à trouver lui-même la solution : faire une séance de remue-méninges, noter toutes les solutions trouvées, déterminer les avantages et les inconvénients de chaque solution.
- ◆ Inciter votre enfant à s'affirmer : pratiquer avec lui sous forme de jeu de rôle. Amenez-le à s'affirmer par les mots. Ex : « Je n'aime pas cela quand ... Je veux que tu arrêtes ».
- ◆ Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier d'intimidation
- ◆ Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants
- ◆ Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.

Autres ressources utiles

- ◆ CLSC Lasalle : 514-364-2572
- ◆ Poste de quartier du SPVM : 514-280-0113
- ◆ Tel-Jeunes : 1-800-263-2266
- ◆ www.teljeunes.com
- ◆ Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
- ◆ www.jeunessejecoute.ca
- ◆ Ligne parents : 1-800-361-5085
- ◆ www.ligneparents.com
- ◆ www.webaverti.ca
- ◆ www.moi jagis.com

